



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-051 **Conseil municipal du deux avril 2024**

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAIS, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-051 SOLIDARITE INTERNATIONALE - VŒU POUR UN CESSEZ-LE-FEU EN PALESTINE

Rapporteuse : Marine MOUTEL-COCHAIS

Depuis quelques mois, le conflit israélo-palestinien a atteint un niveau de violences sans précédent. À l'attaque terroriste du Hamas sur le sol israélien du 7 octobre a succédé une riposte militaire de l'État israélien à Gaza.

La guerre ne peut pas être un objectif et il faut sans délai tout mettre en œuvre pour trouver une issue. De part et d'autre, chaque victime civile est une victime de trop. Ce conflit armé fait également peser sur toute la région une lourde menace de déstabilisation d'équilibres

géopolitiques très fragiles. Au niveau mondial, et en particulier en France, il contribue à susciter des exactions et crimes antisémites et racistes, ainsi qu'à nourrir des instrumentalisation politiques délétères.

A l'automne 2023, la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon a signé le Pacte d'amitié et de soutien politique au governorat de Jérusalem-Est, tout comme 30 autres communes du département de Loire-Atlantique, affirmant notre volonté qu'une solution pacifique soit mise en œuvre pour la coexistence de deux peuples, deux États, deux gouvernements. Chaque peuple doit pouvoir bénéficier des mêmes droits fondamentaux que ses voisins, de la même dignité, de la même liberté. Depuis, la situation de cette région s'est considérablement dégradée. Aujourd'hui, la situation humanitaire de Gaza est alarmante, les besoins humanitaires immenses.

Aussi, en totale cohérence avec la signature de ce Pacte, le Conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon souligne que, dans le respect du droit international, tout doit concourir à :

- Répondre aux besoins humanitaires et de sécurité de toutes les populations civiles,
- Aller vers une résolution politique d'un conflit de 70 ans avec pour objectif la coexistence pacifiée entre Israéliens et Palestiniens, dans un cadre respectueux des droits humains et des valeurs démocratiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 1

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

DEMANDE que, partout et à tous les niveaux, soient exigés :

- Le cessez-le-feu définitif de tous les belligérants,
- Le déploiement en urgence à Gaza d'actions humanitaires et de sécurité civile sous l'égide des Nations-Unies,
- L'engagement de négociations entre les représentants palestiniens et israéliens pour garantir la paix, le respect des droits humains et des valeurs démocratiques.

Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS



Cécile BERNARDONI



Nabil ZEROUAL



Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

02 AVR. 2024